

## Grâce à MATCH, des Canadiennes aident des femmes du Tiers-Monde

“Nous reconnaissons (au Canada) l'importance du regroupement d'actions pour mener efficacement une lutte. Nous l'avons vécu, par exemple, dans le cas des revendications pour un meilleur réseau de garderies ou du retour des femmes sur le marché du travail. Il en va de même partout ailleurs et nous devons apporter notre appui en ce sens aux femmes du Tiers-Monde”, déclare la nouvelle présidente du Centre international MATCH, Mme Jeanne Mayo.

Match a collaboré jusqu'à présent dans le cadre de projets très locaux, précise Mme Mayo, mais il faut aller plus loin, et à développer dans le Tiers-Monde, des organismes de femmes aux niveaux régional et national.

Fondé en 1976, le Centre international MATCH est en liaison avec toutes les régions du Canada et avec 120 autres pays.

MATCH est un organisme regroupant des femmes du monde entier en vue de favoriser le développement. Contrairement à la plupart des organisations de développement, MATCH n'administre pas de programmes à partir d'un organisme central mais encourage plutôt des groupes de femmes à entreprendre de leur propre chef certains projets précis.

Le gouvernement du Canada, par l'intermédiaire de l'Agence canadienne de développement international (ACDI) finance souvent les trois quarts du coût total des projets de développement, si les



Jeanne Mayo

Michel Lafleur, Le Droit

groupes communautaires locaux arrivent à en recueillir le quart. Dans le cadre de cette entente, MATCH parraine maintenant 50 projets et possède un réseau de 120 contacts à travers le monde.

Parmi ces projets, mentionnons l'envoi d'une orthophoniste canadienne à un centre de traitement à Calcutta, la rénovation d'un puits endommagé à Malawi, l'enseignement de la couture à des jeunes femmes de Sri Lanka, l'aménagement d'une place du marché au Swaziland et le creusage d'un puits peu profond en Tanzanie.

Tiré du magazine *Insight*.

## Le Canada pourrait accroître sa production de céréales

Le Canada peut accroître d'un tiers sa production de céréales durant la prochaine décennie. Telle est la conclusion de 31 agronomes qui ont discuté de cette question durant trois jours à l'Université de la Saskatchewan à Regina.

Dans son résumé des travaux, le président de l'Université, M. Leo Kristjanson, a dit que les agronomes étaient d'accord avec l'Office canadien du blé sur la production projetée pour la décennie.

Selon l'Office, la production annuelle de céréales, actuellement de 34 millions de tonnes, pourraient atteindre 50 millions en 1990. Mais pour obtenir ce résultat, il faudra donner beaucoup plus d'importance à la recherche agricole, ont

déclaré les agronomes réunis à Regina.

Les agronomes ne sont pas sûrs du tout que les fermiers veuillent accroître leur production s'ils n'ont pas la garantie de bénéfices.

Les fermiers ont besoin de la certitude qu'ils pourront écouler leur production chaque année; ils devraient être payés par l'Office pour entreposer leurs céréales ou celles-ci devraient leur être achetées immédiatement après la récolte.

Selon M. Kristjanson, les gouvernements provinciaux devraient accorder au moins \$5 millions par année à la recherche agricole au cours des cinq prochaines années, et le gouvernement fédéral devrait faire de même dans chaque province.

## Bientôt des postes à temps partiel dans la Fonction publique

Le président du Conseil du trésor, M. Don Johnston, a annoncé récemment que la politique d'embauche du gouvernement fédéral avait été modifiée pour permettre aux ministères fédéraux de créer un plus grand nombre de postes à temps partiel.

Les mères au travail, les personnes handicapées et les autochtones en particulier pourront profiter de cette nouvelle politique d'embauche.

Des postes à temps partiel seront créés lorsque les besoins des ministères correspondront à ceux des employés qui souhaitent travailler à temps partiel.

Cette nouvelle mesure donnera plus de flexibilité aux cadres qui pourront ainsi embaucher des employés surnuméraires selon les besoins et en fonction de contraintes particulières.

## Régularisation de la situation au Canada de certains Haïtiens

Depuis le 1er octobre, les visiteurs en provenance d'Haïti doivent être munis d'un visa. Cette mesure est l'une des trois dispositions annoncées par le ministre de l'Emploi et de l'Immigration, M. Lloyd Axworthy, et faisant suite aux inquiétudes exprimées au sujet de la situation précaire des Haïtiens vivant sans statut au Canada, et plus particulièrement au Québec.

M. Axworthy a donné son accord au ministre de l'Immigration du Québec, M. Jacques Couture, qui suggérait que l'on invoque l'accord Canada-Québec sur l'immigration; cet accord précise que la sélection des immigrants indépendants est une responsabilité provinciale. Les Haïtiens acceptés par le Québec seraient admis par le gouvernement du Canada après avoir satisfait aux exigences de la Loi fédérale sur l'immigration en matière de santé et de sécurité.

En troisième lieu, M. Axworthy a annoncé que, dans le cadre du programme 1980 au profit des réfugiés et des personnes accueillies pour des raisons humanitaires, le gouvernement du Canada accepterait d'examiner la réunification, aux termes de ce programme, d'un maximum de 300 Haïtiens ayant des liens familiaux au Canada.

Les autorités étudieront chaque cas individuellement.